

la
cgt
66

HE CHANJE



N° 77

TRIMESTRIEL CPPAP 0615 S 06573
JANVIER 2021

1 SYNDIQUÉ.E = 3 VOIX

DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les numéros précédents  sont disponibles à la Bourse du Travail

22 MARS AU 4 AVRIL 2021

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Adresse du secrétaire général aux syndiqué.es

Cher.e camarade,
Nous allons entrer prochainement dans une période importante pour notre organisation. Je dis, « nous » car c'est bien toute la CGT qui doit se mettre

en ordre de bataille pour aborder la campagne des élections TPE (très petite entreprise de moins de 11 salariés). La crise sanitaire a amené le gouvernement à repousser à deux reprises, ce scrutin électoral. **Il aura finalement lieu du 22 mars au 4 avril 2021.** C'est un enjeu pour toute la CGT, car ce scrutin viendra clôturer le cycle permettant la nouvelle mesure de la représentativité des organisations syndicales.

Le résultat de ces élections sera additionné à ceux déjà obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020 ainsi à ceux de la fonction publique en 2018.

De ce résultat, il en découlera également une nouvelle répartition de nos moyens syndicaux humains et matériels. Il n'est donc pas envisageable que notre force de frappe soit moins importante alors que le camp d'en face ne cesse d'avancer en faisant exploser le taux de chômage, de précarité et de misère autour de nous.

Dans notre département, plus de trente mille électeurs exerçant dans l'artisanat, les petits commerces, le secteur associatif, les professions libérales, les services à la personne et les apprentis seront amenés à désigner des candidat.e.s qui siègeront dans des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. Elles ont pour objectif :

D'informer salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles ;

De faciliter le dialogue dans l'entreprise pour anticiper les conflits ;

De statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité... ;

De proposer des activités sociales et culturelles.

La direction départementale a défini et validé un plan de travail pour nous permettre de mener une campagne électorale en tenant compte des restrictions sanitaires et des difficultés à sensibiliser directement les salariés concernés (voir plan de déploiement ci-joint).

Notre union départementale présente deux candidats à cette élection. C'est un atout incontestable pour les salariés des très petites

entreprises du département qui bénéficieront d'interlocuteurs locaux qui porteront leurs revendications.

Tu seras prochainement contacté par l'Union Départementale, ton Union Locale, ton Union Syndicale et ton Syndicat pour te proposer de contribuer à la réussite de ce scrutin en participant à des initiatives de tractage, de collage, de publipostage et de sensibilisation.

Tu connais ou tu croises des salariés de TPE, quand tu vas chez le boucher, le boulanger, le cordonnier, le cabinet médical ou dans ta famille. Notre volonté et objectif est clair :

**CHAQUE SYNDIQUÉ.E
DOIT FAIRE VOTER 3
SALARIÉ.ES DES TPE**

La solidarité, l'entraide, la mobilisation et l'action sont les traits de caractère qui définissent chacun d'entre nous. Saisissons cette opportunité pour les réaffirmer. Sachant pouvoir compter sur ton implication, reçois, cher.e camarade, mes fraternelles salutations.

Pour l'UD CGT 66
Le Secrétaire Général
Julien BERTHELEMY

Militants - Adhérents
entre
VOUS et nous
un lien **indissociable**

partenariat@macif.fr

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



Essentiel pour moi



Sur les 13 départements que compte l'Occitanie, nous sommes environ 450 000 salariés qui travaillons dans le tourisme, les métiers du bâtiment, les garages, l'artisanat, la restauration, les petits commerces et services, les assistantes maternelles, les professions libérales, les associations, l'agriculture ou encore l'industrie. Nous sommes TOUTES et TOUS salariés d'entreprise de moins de 11 salariés.

Cela représente une énorme communauté de travail et une force considérable sur notre région, grande comme l'Irlande, pour obtenir de nouveaux droits.

Nous représentons près d'un salarié sur deux du privé, mais nos emplois sont souvent précaires, souvent à temps partiel, instables et/ou saisonniers.

Nous avons souvent le sentiment d'être isolés, seuls face à nos problèmes, persuadés que nous n'avons pas les mêmes garanties et droits que peuvent avoir les salariés dans les grandes entreprises ! Car nous n'avons pas d'instance représentative du personnel dans nos petites entreprises.

La CPRI (commission paritaire régionale interprofessionnelle) doit pallier ce manque. Et avoir des élus CGT dans cette instance est une garantie supplémentaire pour être bien représentés, bien défendus et porter des propositions offensives de conquêtes de nouveaux droits.

La CGT est toujours présente avec nous pour nous accompagner, nous informer et nous défendre. Nous sommes nombreux, chaque année, à franchir les portes d'une structure CGT, souvent les unions locales, les plus proches en proximité, le plus souvent pour nous aider sur des problèmes juridiques.

Et le réseau de 85 unions locales CGT dans tous les départements de l'Occitanie est un avantage indéniable pour avoir des contacts rapides et l'aide indispensable pour défendre nos droits.

Nous sommes des salariés comme les autres : nous avons aussi le droit de nous syndiquer, de nous organiser, d'échanger nos expériences et de construire ensemble le syndicalisme CGT des salariés des TPE.

En 2016, nous avons fait confiance à la CGT qui est arrivée 1^{ère} avec 27,58 % sur l'Occitanie, loin devant la 2^e organisation avec 15 %. En 2021, nous devons accentuer ce vote pour faire que notre voix soit portée encore plus haut, encore plus fort pour gagner :

- le droit à être représenté et entendu ;
- des augmentations de salaires ;
- le paiement de toutes les heures supplémentaires ;
- le droit à la formation professionnelle ;
- le droit à être défendu ; • l'amélioration des conditions de travail
- la fin de la précarité ;
- l'égalité femmes-hommes ;
- l'accès à de véritables activités sociales et culturelles...

En Occitanie, la CGT porte le droit aux activités sociales, culturelles et sportives et de qualité pour les salariés et leurs ayants droit. Un enjeu fondamental car beaucoup ne peuvent bénéficier de ses activités faute de moyens. 40 % des personnes ayant des bas revenus (1 200 euros mensuels) ne partent pas en vacances, selon les enquêtes du Credoc. La CGT a des propositions qu'elle portera avec les représentants que vous aurez choisis par votre vote, afin que tous les salariés des TPE de la CPRI Occitanie puissent en bénéficier. Alors oui, le Vote CGT est primordial !

**Avoir le droit de voter
est une réelle chance, voter CGT
vous assure d'être entendus !
Alors, du 22 mars au 4 avril 2021,
VOTEZ CGT !**



Protection sociale collective Nos spécialistes vous accompagnent

- Une offre complète en prévention, santé et prévoyance
- Écoute, conseils et accompagnement dans la mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- La force d'un leader national alliée à la proximité en région

Contact : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au Répertoire des Sociétés au numéro SIREN 518 473, numéro de déclaration d'assurance SIREN 518 473-143, rue Bonnet - 75013 Paris.



**Harmonie
mutuelle**
GRUPE **vyv**

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT

Liste des Candidats



GENDRE
Fabrice
Technicien



PEYROT
Jessica
Monitrice éducatrice



REGNIER
Jean-François
Réceptionniste



POUBLANC
Françoise
Cuisinière



BISCARLET
Valentin
Responsable



EL GADI
Fatima
Secrétaire



DUCERE
Christian
Chef de cave



KIEFER
Celia
Secrétaire administrative



BRUGUIERE
Marc
Secrétaire administratif



MUDARRA
Catherine
Secrétaire administrative



Crédit Mutuel

CAISSE DU ROUSSILLON
28, Quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.35.92.50

*Une banque
à qui parler !*

COMMENT VOTER ?

▲ Votez en ligne

En mars, quelques jours avant l'ouverture du vote, vous recevez par courrier votre identifiant de vote et votre code confidentiel pour voter en ligne ainsi qu'un bulletin de vote pour voter par courrier.

Du 22 mars au 4 avril 2021, accédez à votre espace de vote :

Rendez-vous sur le site
www.election-tpe.travail.gouv.fr

Cliquez sur le bouton « Voter »

Authentifiez-vous avec votre identifiant de vote et votre code confidentiel.

Accédez aux programmes de vos candidats une dernière fois, si vous n'êtes pas encore décidé.

Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote

▲ Votez par courrier

Détachez le bulletin de vote de votre courrier

Noircissez à l'aide d'un stylo noir la case correspondant au syndicat de votre choix

Insérez votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier

Postez-la, c'est gratuit !

Pourquoi voter CGT aux élections T.P.E.

La CGT agit aux côtés des salariés pour améliorer leur quotidien, tout en étant à l'offensive et force de proposition pour la transformer la société. Justice sociale, justice fiscale, partage du temps de travail, revalorisation des salaires, reconnaissance des métiers, responsabilisation des donneurs d'ordre, revalorisation et développement des circuits courts peuvent être des solutions pour permettre de répondre au choc économique et social que risquent de subir les TPE et leurs salariés.

D'autres choix sont possibles et réalisables, plus justes et plus solidaires. Venez en débattre avec nous et les défendre à nos côtés. Pour sortir de la crise économique et sociale le monde d'après doit commencer maintenant.

Il est impératif d'associer la question environnementale à celle de l'industrie, mais aussi des services publics, seuls à même d'assurer une réponse aux besoins, notamment en territoires. C'est aussi l'acheminement des produits alimentaires qui doit être revu, pour favoriser les circuits courts et ainsi arriver à mieux contrôler les importations. Une juste tarification des transports de marchandises permettrait d'éviter le dumping social et environnemental. Elle pourrait également favoriser la relocalisation de la production.

La proximité et les circuits courts reposent en grande partie sur les TPE de l'artisanat, du commerce, de l'agroalimentaire, du bâtiment, de l'agriculture... L'enjeu est autant environnemental que social, avec le développement d'emplois qualifiés, rémunérés à leur juste valeur et non délocalisables.

LA CGT PROPOSE

- ▶ que les crédits aux entreprises, notamment les 50Milliards/an du CICE actuellement accaparés par les entreprises du CAC 40, soient réorientés vers les TPE créateurs d'emploi, de richesse dans les territoires et contribuant à la préservation de l'environnement ;
- ▶ de prendre des mesures de relocalisation de l'industrie et des services publics pour répondre aux besoins essentiels de la population ;

- ▶ de développer une économie circulaire, de proximité et indépendante, qui produise des biens et des services durables.

TRAVAILLER MOINS, TRAVAILLER TOUTES ET TOUS :

- ▶ Mettre en place les 32 heures hebdomadaires permettrait de créer de l'emploi rapidement et massivement. Cela pourrait également relancer la croissance, notamment par la consommation, en remettant dans le jeu des millions de personnes qui sont actuellement privées d'emploi, qui subissent le temps partiel et la précarité.

MÊMES DROITS POUR TOUTES ET TOUS, PEU IMPORTE LE CONTRAT DE TRAVAIL :

- ▶ Egalité femmes-hommes, les femmes gagnent en moyenne 26% de moins que les hommes et pourtant la crise sanitaire a mis en évidence de façon criante qu'elles travaillent dans les secteurs en « première ligne ».
- ▶ Droit à la formation professionnelle qualifiante tout au long de la vie, droit à la démocratie sociale avec un droit de conseil de défense et de soutien dans l'entreprise.
- ▶ Mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle » pour tous, afin qu'aucun salarié, ne subisse plus de rupture de ses droits.
- ▶ Revalorisation des salaires et du SMIC, amélioration des conditions de travail, fin des temps partiels non choisis, paiement de toutes les heures de travail effectuées, reconnaissance des qualifications à l'embauche et de celles acquises par la formation et par l'expérience avec un

salaire correspondant...

- ▶ Des conventions collectives de haut niveau permettant de lutter contre l'ubérisation de la société et cette multitude de contrats qui offrent la possibilité aux employeurs de moins rémunérer le travail.
- ▶ Une organisation du travail sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle ce qui impose des crèches de proximité, des transports en commun de qualité...

LA CGT PROPOSE UNE FISCALITÉ À LA MÊME HAUTEUR ENTRE LES GRANDS GROUPES ET LES TPE



À quoi sert un syndicat dans une très petite entreprise (TPE) ?

Vous travaillez dans une entreprise qui emploie moins de 11 salariés*? Vous avez peu d'occasions de voir un syndicat, car la législation actuelle fait obstacle à l'entrée des syndicats dans les TPE. Les institutions représentatives du personnel (conseil économique et social, représentants de proximité...) sont en effet réservées aux entreprises de plus grande taille. De ce fait, l'impact des organisations syndicales sur votre vie professionnelle semble minime, pourtant, vous en bénéficiez chaque jour :

► Les garanties collectives de branche

Les organisations syndicales de salariés représentatives négocient des conventions collectives, qui s'appliquent à tous les salariés travaillant dans la branche d'activité concernée, dès lors que le ministère du Travail a décidé de son « extension » à tout le secteur. Ces accords collectifs peuvent notamment porter sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail, le déclenchement du travail de nuit, les conditions et les durées de renouvellement de la période d'essai, les minima salariaux. Ce sont des questions fondamentales, il faut donc pouvoir compter sur un syndicat offensif pour défendre au mieux les droits des salariés !

► Les accords types

La loi prévoit qu'un accord de branche peut proposer un accord type pour les entreprises de moins de 50 salariés. Ces accords peuvent porter sur l'ensemble des sujets de négociations

autorisés au niveau de l'entreprise – c'est donc très vaste. L'employeur pourra décider unilatéralement d'appliquer cet accord après en avoir informé les salariés et leurs représentants – quand ils existent.

► L'appui à l'occasion d'un référendum dans votre entreprise

En effet, les ordonnances Macron ont offert la possibilité aux employeurs de soumettre des projets d'accords à l'ensemble des salariés par le biais d'un référendum à caractère personnel et secret.

Ces propositions peuvent porter sur tout thème ouvert à la négociation d'entreprise : taux de majoration des heures supplémentaires, recours aux conventions de forfait en jours ou aux astreintes, etc.

Les conseils et l'expertise d'une organisation syndicale peuvent vous permettre d'une part, de comprendre les enjeux des propositions de votre employeur et leurs conséquences sur votre salaire et vos conditions de travail et d'autre part, d'être soutenus et mieux armés pour faire valoir vos droits si cela s'avérait nécessaire.

► La formation professionnelle continue

Les organisations syndicales siègent dans les conseils d'administration des opérateurs de compétences ou dans les commissions paritaires emploi-formation, où sont définies

les priorités en matière de formation dans les branches et particulièrement à l'attention des salariés des TPE.

Une attention spécifique est portée à ces entreprises, que ce soit en matière d'outillage pour construire des plans de formation, ou que ce soit en termes d'accompagnement des salariés.

Les organisations syndicales sont présentes à tous les moments de votre vie professionnelle, quelle que soit la taille de votre entreprise. Rejoindre la CGT, c'est vous permettre de vous défendre dans votre entreprise tout en faisant avancer les revendications des salariés des TPE dans l'organisation.

L'audience donnée par les salariés aux organisations syndicales permet à ces dernières de porter plus fortement leurs revendications lors des négociations.

Le vote aux élections TPE va permettre de mesurer la représentativité et l'audience des organisations syndicales, dans les négociations de branche et les négociations interprofessionnelles (formation professionnelle, retraites, assurance-chômage). Voter CGT, c'est choisir une organisation syndicale de proximité, combative et efficace, portant les revendications des salariés.

Des commissions paritaires régionales aux services des salariés des TPE

Des commissions régionales représentant les salariés et les employeurs des très petites entreprises (moins de 11 salariés) se sont constituées dans l'ensemble des 13 régions métropolitaines ainsi que dans les territoires ultramarins depuis 2010. Ces commissions paritaires ont pour vocation d'assurer une forme de représentation des salariés en territoire, s'agissant d'entreprises dépourvues de représentants du personnel et d'organisations syndicales, du fait de leurs tailles. En effet, le droit du travail prévoit uniquement un représentant pour les salariés à partir du seuil d'onze salariés.

Depuis l'année 2010, plusieurs commissions paritaires ont été constituées sous l'impulsion des organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC) et de certaines organisations d'employeurs (U2P/UNAPL, Fepem). Elles peuvent représenter des familles de métiers d'activités professionnelles, comme dans le secteur de l'artisanat avec des commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA), ou bien encore les commissions paritaires régionales des professions libérales (CPR-PL). Le secteur du particulier employeur et des assistantes maternelles s'est également doté de commissions paritaires territoriales.

Une loi de 2015 a par ailleurs institué pour chaque région des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), mises en place au cours du second semestre 2017. Celles-ci rassemblent toutes les entreprises de moins d'onze salariés et sont dotées d'une commission paritaire professionnelle ou sectorielle.

Les commissions paritaires ont pour compétences 4 prérogatives communes codifiées par la loi (Art. L. 23-113-1 du Code du travail) :

1. Donner aux salariés et aux employeurs toute information ou tout conseil utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables ;
2. Apporter des informations, débattre et rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins d'onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;
3. Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction. La commission ne

peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées ;

4. Faire des propositions en matière – pour l'instant – d'activités sociales et culturelles.
5. Les membres des commissions paritaires ont, pour l'exercice de leurs fonctions, accès aux entreprises, mais que sur autorisation de l'employeur.

Pour la CGT, ces commissions paritaires sont un point d'appui au service des salariés dans leurs diversités professionnelles, un lieu de représentation et d'expression.

Bien qu'imparfaites et éloignées de la proximité des lieux de travail (car régionales), elles sont des leviers qui portent la parole, les attentes collectives et individuelles des personnels quels que soient leurs statuts dans l'entreprise ou leurs contrats de travail (CDI, CDD, apprentis, saisonniers...).

Elles viennent s'inscrire dans une complémentarité avec les conventions collectives des branches professionnelles qui fixent le cadre légal des droits de tous les salariés

EXEMPLE DE PROFESSION DE FOI : assistant(es) maternel(les)

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



La CGT, un syndicat qui œuvre pour la reconnaissance de notre métier

La CGT est représentative dans la branche professionnelle depuis sa création et elle est signataire de la convention collective nationale de 2004. De nombreux textes sont venus enrichir cette dernière, en matière de formation professionnelle, de prévoyance, et plus récemment sur la question du dialogue social territorial.

La CGT participe à la négociation d'une nouvelle convention collective qui, conformément aux dispositions légales, doit permettre de rapprocher les deux branches du secteur de l'emploi à domicile : les salarié·e·s du particulier employeur et les assistant·e·s maternel·le·s. Cette négociation ne reviendra évidemment pas à remettre en cause les spécificités liées aux différences de conditions d'exercice – notamment l'exercice au sein de son propre domicile pour les assistant·e·s maternel·le·s. Ce nouveau texte sera au minimum aussi favorable que le précédent, l'idée étant pour notre organisation de négocier des avancées nouvelles. Nous en avons d'ores et déjà obtenu une significative en matière de démocratie sociale : celle de permettre aux assistant·e·s maternel·le·s de participer aux congrès statutaires de leur syndicat et de bénéficier d'absences rémunérées pour participer à des sessions de formation syndicale. La négociation doit s'achever au 1er semestre 2021 et d'ici là, nous restons force de proposition pour disposer d'un texte novateur et porteur de progrès social que nous allons construire avec vous.

La santé au travail pour tous

La CGT a également été un acteur majeur des travaux en cours pour la création d'un dispositif permettant aux salariés du secteur de bénéficier de la médecine du travail. La CGT assure actuellement la vice-présidence de l'Appogn, association paritaire qui assurera la gestion, la surveillance et la mise en oeuvre du futur dispositif de santé au travail. Après une période d'expérimentation, le dispositif permettant d'assurer un suivi médical des assistantes maternelles sera étendu sur tout le territoire. Il s'agit là aussi d'une avancée majeure tant attendue.

Le dialogue social territorial pour de nouveaux droits

La CGT assure la présidence du CNPDS (Conseil national paritaire du dialogue social) qui est l'instance qui fixe les grandes orientations politiques de la branche.

C'est ce conseil national qui coordonne les 12 commissions paritaires territoriales chargées de faire vivre de nouveaux dispositifs visant à améliorer le quotidien des assistantes maternelles :

- l'accès aux activités sociales et culturelles avec la création d'une plateforme numérique dédiée aux professionnelles du secteur de l'emploi à domicile ;
- l'intermédiation qui permet de saisir une commission dialogue dont le rôle est d'éviter les contentieux portant sur l'interprétation de la convention collective.

La CGT, un acteur dont l'action a été déterminante ces quatre dernières années

Au-delà de notre travail institutionnel, nous avons également obtenu que toute la branche professionnelle se prononce sur les grands dossiers qui ont fait l'actualité de ces derniers mois :

- la réforme de l'Assurance-chômage ;
- la crise sanitaire ;
- les dysfonctionnements de Pajemploi.

La CGT, un syndicat de proximité et des militant·e·s engagé·e·s

Constitués autour d'un collectif national, nos syndicats départementaux d'assistant·e·s maternel·le·s organisent la défense de notre métier. Différends avec des parents employeur·se·s, avec les services de la PMI, interventions auprès des pouvoirs publics, les assistant·e·s maternel·le·s interviennent sur tous les terrains pour faciliter le quotidien de leurs collègues. Avec le plus grand réseau territorial qui compte plus de 800 unions locales interprofessionnelles, la CGT nous accueille et nous renseigne dans tous les départements.

Des outils pour faciliter l'exercice de la profession

Parce que notre profession répond à des règles complexes, bien souvent méconnues par les parents employeur·se·s, la CGT a créé de nombreux outils pour nous permettre de maîtriser tout notre environnement professionnel :

- une plateforme numérique pour créer contrats de travail et tableaux de bord paye, congés et indemnités www.moncontratenpoche.fr ;
- un guide juridique réalisé par des avocates et des professionnel·le·s ;
- des calculateurs, simulateurs ou convertisseurs pour ne plus se prendre la tête avec les différents calculs.

Nous sommes également présent·e·s sur Internet et les réseaux sociaux :

- www.sap.cgt.fr et <https://sap-cgt.social/> ;
- Facebook CGT Assmat ;
- Twitter SAP_CGT.

Notre journal SAP Infos permet également de disposer d'une information claire sur l'actualité de notre métier.

La CGT, seule confédération représentative dans la branche des assistant·e·s maternel·le·s

Depuis le dernier scrutin, nous sommes la seule confédération interprofessionnelle représentative au sein de la branche. Cela nous permet d'intervenir sur tous les terrains et dans toutes les instances paritaires où sont traitées les questions qui nous concernent. C'est pour nous l'occasion d'intervenir et de porter les revendications de la profession comme nous l'avons fait pour :

- la réforme de l'Assurance-chômage pour laquelle, grâce aux actions croisées avec le mouvement des « gilets roses », nous avons obtenu de conserver l'indemnisation de l'activité conservée pour les assistantes maternelles, seule profession avec les intermittents du spectacle à avoir réussi à faire reculer le gouvernement ;
- la gestion de la période de crise sanitaire, durant laquelle nous avons assuré une présence constante pour répondre à vos questions et où nous avons mis à disposition des outils et des comptes rendus réguliers de nos échanges avec les ministères.

De nombreux combats restent à mener pour la reconnaissance de notre métier, pour obtenir un statut moderne et adapté à notre profession « passion ».

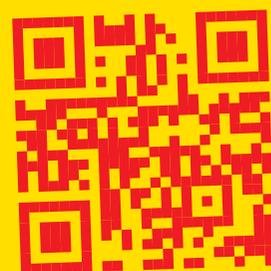
Le vote CGT lors de cette élection sur la représentativité constitue bien un gage de progrès social pour les assistant·e·s maternel·le·s.

Le résultat du scrutin va en effet déterminer les futurs acteurs de la table sociale, leur capacité à signer, s'opposer si besoin aux accords de branche, à faire évoluer la convention collective, alors pas d'hésitations !

Le vote CGT, c'est le choix d'un syndicat combatif, de proximité, démocratique qui intervient pour le progrès social et pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié·e·s de la branche.

Retrouvez toutes les informations, les professions de foi sur le site spécial TPE de la CGT : <https://www.cgt-tpe.fr/>

Les professions de foi :
<https://www.cgt-tpe.fr/outils-de-campagne/>



DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Interview de nos candidats des PO



GENDRE

Fabrice

Technicien

À 52 ans, Fabrice a déjà eu plusieurs vies professionnelles. Employé puis cadre pendant 15 ans dans la recherche pharmaceutique, autoentrepreneur dans la rénovation pendant 10 ans, il travaille depuis trois ans dans un laboratoire d'analyse.

Aujourd'hui, en quoi consiste ton métier ?

Mes tâches sont multiples (enregistrement des échantillons, gestion des stocks...) comprenant une partie administrative et une partie technicien de laboratoire.

Quand et comment as-tu rencontré la CGT ?

Lors de mon premier métier, j'ai été victime d'un licenciement abusif, la CGT m'a assisté et a assuré ma défense avec efficacité. C'est pourquoi aujourd'hui, redevenu salarié, je me suis syndiqué de nouveau.

Que peut apporter la CGT dans une TPE ?

Dans le monde du travail et plus particulièrement dans les TPE, beaucoup de salariés méconnaissent leurs droits. Ils ne pensent pas à se syndiquer, ils sont souvent très éloignés du syndicalisme, ne savent pas à quoi il peut leur être utile. Beaucoup de patrons profitent de leur confiance et ne respectent pas leurs

droits. Dans ces petites structures comme ailleurs, les contrôles permanents, les relations conflictuelles avec le patron, peuvent être difficiles et générer de la souffrance au travail. Adhérer à la CGT permet d'échanger avec d'autres salariés, d'être mieux outillé pour se défendre.

Pourquoi es-tu candidat CGT aux élections TPE ?

Je suis candidat car je trouve intéressant de pouvoir défendre les salariés d'autres entreprises, cela permet d'avoir un rapport plus détaché sur la situation que dans sa propre entreprise. Cela permet d'apporter un regard extérieur et de revendiquer des droits pour tous les salariés des TPE..

Il est cependant difficile de s'adapter aux horaires qui alternent entre le matin, le soir et la nuit. Nous travaillons aussi de nombreux week-end, tout cela complique beaucoup de choses sur le plan de la vie privée.

Quand et comment as-tu rencontré la CGT ?

Ma sœur est syndiquée à la CGT chez les territoriaux donc je connaissais la CGT mais j'ai adhéré en discutant avec un militant Philippe Galano. J'ai adhéré pour les valeurs de solidarité de transformation de la société que porte la CGT. Dans mon quotidien, quand j'ai besoin d'information, besoin d'échanger, je me rends dans mon union locale, sur le chemin de mon travail.

Quelles est ton implication dans la CGT ?

Aujourd'hui, je suis conseiller du salarié et j'accompagne les salariés mais ce n'est pas facile car il faut dégager du temps sur son temps personnel quand on est salarié d'une TPE. En tant que locataire, j'avais été sollicité par l'Indecosa CGT pour les élections à l'office HLM 66, j'y siége au conseil d'administration. L'Indecosa est une association de défense des consommateurs intégré à la CGT et malheureusement peu de syndiqués la connaissent.

Pourquoi es-tu candidat CGT aux élections TPE ?

Je souhaite poursuivre mon engagement notamment en me battant pour que les salariés des TPE aient les mêmes droits que les autres et puissent bénéficier aussi des avantages en termes d'accès aux loisirs ... La plupart du temps, dans le TPE nous avons très peu d'avantages comparé à des entreprises plus grosses



REGNIER

Jean-François

Réceptionniste

À 45 ans, Jean-François a toujours travaillé dans le secteur de l'hôtellerie. Depuis 2013, il est réceptionniste dans un hôtel de Perpignan.

En quoi consiste ton métier et qu'est-ce qui le rend particulier ?

Je suis réceptionniste car j'apprécie le contact avec la clientèle, c'est un métier qui me plaît.



Partenaire de nombreux Comités d'Entreprise, nous vous aidons à organiser vos activités sociales pour vos salariés.

Adhérez collectivement ou individuellement pour profiter de nos réductions sur nos offres de ski, de loisirs, et de voyages. Pour des loisirs en toute tranquillité, la carte loisir assure.

Contactez-nous : **TOURISME LOISIRS LANGUEDOC-ROUSSILLON**
12, rue Grizot 30000 NÎMES
Tél. 04 66 67 29 20 - Fax 04 66 76 19 34
Email : tllr.accueil@orange.fr
www.tourismeloisirs.com



INFORMATION ET DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

Maison des Syndicats CGT
8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

04 68 35 50 88

indecosa-cgt66@wanadoo.fr

Permanences : **Tous les Jedis de 9h/12h**

- Conseiller et aider les consommateurs à régler leurs litiges
- Assurer l'information et l'accès aux textes réglementaires



Maison des Syndicats CGT
8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Bulletin d'Informations SYNDICALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Julien BERTHÉLÉMY**

EDITÉ PAR UDCGT 66 - CPPAP N° 0615 S 06573

DÉPÔT PPDC PERPIGNAN

IMPRIMERIE SALVADOR : ELNE